



Rétractation du bailleur suite à un accord d'un préavis de 1 mois.

Par **killysilina**, le **08/04/2009** à **22:06**

Bonjour,

Alors voilà mon problème: je suis actuellement locataire d'un appartement et j'ai donné mon préavis au début du mois. Je suis allé voir préalablement à la résiliation du bail mon bailleur afin de négocier le délais de préavis et il a été finalement convenu que je pourrais finalement quitter mon appartement si je trouve un nouveau locataire ou à défaut au bout de 1 mois. Voilà que aujourd'hui il ne veut plus rien savoir et que il me somme de payer les trois mois initialement prévus par la loi...problème, si je m'étais arrangé à l'amiable avec lui c'est parceque j'ai trouvé un appartement plus proche de mon lieux de travail et plus proche de chez mes parents qui gardent mon fils(jusqu'a là je faisais 35 min par jour et là la durée sera réduite à 5min)...celà faisait 6 mois que je cherchais un appart dans le coin sans résultat et quand enfin un appartement s'est libéré celui ci était à pourvoir dans 1 mois (ce qui collait parfaitement avec l'accord entre le bailleur et moi-même)...résultat je vais me retrouver à payer pendant 3 mois deux loyer (ce qui laisse indifférent mon bailleur) et que financièrement cela me prendrait la presque totalité de mon salaire. Quels sont mes droits? que peut il m'arriver si je quitte mon appartement et rends la clé via recommandé? dans ce cas, ai-je le droit de ne plus payer mon loyer(puisque je n'habite plus les lieux et donc ne jouis plus du bien en location)?

Merci infiniment pour votre réponse!